



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC ***
Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de Tir à l'Arc
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CHARENTE-MARITIME
(CD17)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
des Membres du Comité Directeur
Rochefort, le 08 avril 2019**

Excusés : Michel Armengol, Audrey Cankovic-Allard, Vivian Roux, Yannick Tirateau

Ordre du jour :

- Charte graphique du Comité Départemental
- Achats Tivolis
- Compte-rendu de l'AG FFTA par Geneviève Freund, représentante du CD
- Synthèse de la réunion de la Commission Sportive du 15 mars 2019 (annexe 1)
- Tour de table
- Questions diverses

Assemblée Générale FFTA

Cette assemblée générale s'est déroulée sur deux jours, les 29 et 30 mars 2019 à l'Holiday Inn de Noisy-le-Grand. La journée du vendredi 29 mars était réservée uniquement aux membres élus de la fédération et aux représentants des régions, soit un total de 90 départements représentés y compris l'outre-mer.



Siège social : 17 rue de Roncevaux – Chervettes 17380 LA DEVISE
Tél : 06 30 67 73 34
Courriel : contact@tiralarc17.fr
Web : <https://www.tiralarc17.fr>



CNDS : la création d'une agence nationale est reportée à une date ultérieure, sans aucune autre information complémentaire. Pour les demandes de subventions et dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, il a été décidé de responsabiliser les fédérations d'ici 2020 en leur permettant de décliner leurs objectifs dans le cadre des projets sportifs.

Pour l'année 2019, la gestion du CNDS s'inscrit dans une année de transition comme suit :

- 28 fédérations et le CNOSF sont responsabilisés pour l'instruction des dossiers des demandes de subvention à titre expérimental.
- Les autres fédérations restent sur l'ancien mode de fonctionnement.

Afin de gérer au mieux la nouvelle organisation, la FFTA envisage la création d'un emploi à mi-temps. En effet, l'année dernière, 170 dossiers ont été déposés au CNDS pour un montant total des subventions de 574 000 € payé par l'État une fois les dossiers validés par la FFTA.

État des lieux des jeunes archers (Séminaire des présidents 29 Mars 2019)

Seulement 42 % des jeunes renouvellent leurs licences à l'issue de leur première année.

La FFTA va mettre en place des « assises jeunes » afin de réfléchir sur la gestion des jeunes aussi bien en compétition qu'en loisir.

A titre informatif : pour avoir 3 jeunes en compétition salle, il faut entraîner 16 jeunes pendant deux ans. En 2018 :30 567 jeunes sont licenciés à la FFTA.

La FFTA réfléchit à la mise en place d'outils de pilotage :

- cartographie du nombre de jeunes sur l'ensemble du territoire (Argis online)
- recherche de subventions, sponsors
- aides décisionnelles pour les régions
- etc.

LABEL : La FFTA rappelle aux clubs de mettre à jour leurs fiches clubs sur l'extranet de la fédération pour les demandes de labellisation. Le Président observe que 40 % des clubs affiliés à la FFTA sont labellisés



Siège social : 17 rue de Roncevaux – Chervettes 17380 LA DEVISE
Tél : 06 30 67 73 34
Courriel : contact@tiralarc17.fr
Web : <https://www.tiralarc17.fr>



Questions diverses :

Qu'en est-il des statistiques de jeunes sachant qu'il n'y a pas de coupe de France jeunes ?
Une réflexion est en cours.

FFH, qu'en est-il d'une éventuelle prise en charge des compétiteurs FFH pour les JO de RIO ?

La FFTA n'a pas vocation de se substituer à la FFH.

Modalités de prêt-inscription pour les championnats de France ?

Pas de sélection « naturelle » prévue.

Journée du samedi 30 mars

- Création d'un chaîne TV gratuite multi-sports d'ici fin mai ouverte à tous les sports. Aux fédérations et aux régions de faire le travail de promotion et de proposer des reportages.

- Intervention du président de la FFTA :

Pour participer aux Parlements du Sport, il est nécessaire de s'y faire élire. (groupe de travail sur la mise en place CNA, réflexions diverses ...)

Le Run Archery est désormais reconnu comme discipline au niveau Européen, avec création d'une coupe d'Europe.

A ce jour, très peu de clubs ont répercuté les différents tarifs de licence qui restent inchangés pour la saison sportive.

Les départements ayant connu les plus fortes hausses d'effectifs ont reçu le Trophée André Noël. Pour le calcul du classement un critère sur le nombre de jeunes (poussins à cadets) a été introduit cette année.

Le Comité Départemental de Charente-Maritime s'est vu remettre le 1^{er} prix André Noël (ex-aequo avec 2 autres départements).

Ce qui conclut de belle manière l'intervention de Geneviève Freund.

ooooo



Siège social : 17 rue de Roncevaux – Chervettes 17380 LA DEVISE

Tél : 06 30 67 73 34

Courriel : contact@tiralarc17.fr

Web : <https://www.tiralarc17.fr>



La Présidente du CD informe les membres présents que le département compte à ce jour 1 009 licenciés :

- 71% d'hommes
- 67 % de renouvellement de licence
- 33 % de nouvelles licences
- 35 % de jeunes (hors poussins)
- 33 % d'adultes compétition
- 13 licences découverte depuis début mars

Nouveau logo :

Validation à l'unanimité du nouveau logo du CD17. Dorénavant, il sera utilisé pour les documents du CD17.

Achat Tivolis :

Accord du bureau pour réserver le budget pour l'achat de deux Tivolis (3 X 3), non prévus dans les demandes de subventions. Compter entre 250 et 350 € pièce.

Achat scoreurs :

Prix : 9,90 € pièce (JVD) : accord du bureau

Subvention du conseil départemental: 3 060 € de subventions ont été accordées, suite à la demande de 2018, détaillées comme suit :

- frais de fonctionnement du comité :	1 410 €
- stages divers :	1 170 €
- actions de promotion :	300 €
- matériel bureautique :	180 €

Synthèse de la réunion de la Commission sportive du 15 mars 2019: voir Annexe 1

Tour de table :

Philippe Raffin :

La conférence concernant « Amazone » du 9 mars 2019 a été un franc succès auprès des 20 clubs présents. Les interventions de Mme Buisson, kinésithérapeute et du docteur Aucouturier, gynécologue, néphrologue furent très appréciées de l'ensemble de l'assemblée. Philippe doit prendre contact avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour les actions à entreprendre pour l'année prochaine.

Chantal Le Floc'h :

Nous informe que le championnat de France FFSA se déroulera les 17 et 18 mai prochain à Reims. 4 archers du département sont sélectionnés : 2 de Rochefort, 1 de Périgny et 1 de Saintes.

Chantal va prendre contact avec le CD.17 FFSA pour la mise en place de stages d'initiation encadrants.



Siège social : 17 rue de Roncevaux – Chervettes 17380 LA DEVISE
Tél : 06 30 67 73 34
Courriel : contact@tiralarc17.fr
Web : <https://www.tiralarc17.fr>



Benjamin Delannoy-Gadouleau :

Un photographe amateur se propose pour assurer un reportage photos lors du championnat départemental Campagne. Ses photos pourront être mise sur le site du CD.17.

Demander au Club des Archers Oléronais leur accord pour la présence de ce photographe.

Roland Riou :

Le TNJ de Ruelle se déroulera sur 2 jours et demi. 9 jeunes du département sont susceptibles d'y aller, ce qui soulève le problème du transport pour l'ensemble des personnes y allant. Les inscriptions se font dès maintenant.

Groupe départemental : tout va bien !

Roland demande la possibilité de création d'un maillot départemental avec le nouveau logo.

Le projet sera à l'ordre du jour pour la rentrée 2019/20. Accord des membres

Roland doit intervenir dans les trois prochains mois dans trois nouvelles écoles :

- St Jean d'Angély
- La Vallée
- Soubise

Le bureau accepte l'intervention de Roland sur l'aire d'autoroute de St Léger dans le cadre des journées sportives les 20 et 28 juillet. Tarif : 175 € par intervenant : Roland plus une deuxième personne à trouver.

Jérôme Pitor :

Rédaction d'un nouveau règlement intérieur pour les stages jeunes comportant, entre autres, les règles de bienséance, les cas d'exclusion.

Mise en place d'un fichier Excel de suivi médical, d'un registre des soins et des mesures disciplinaires.

Donatien Martineau :

Demande s'il y a une prise en charge des frais d'arbitrage pour le Championnat Départemental ?

Pas de prise en charge du CD.

Valérie Gaborit :

Demande la mise à jour de l'adresse postale du CD17 auprès de l'INSEE.



Siège social : 17 rue de Roncevaux – Chervettes 17380 LA DEVISE

Tél : 06 30 67 73 34

Courriel : contact@tiralarc17.fr

Web : <https://www.tiralarc17.fr>



L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance.

Le Secrétaire-Adjoint

Raymond Bissay



La Présidente

Valérie Gaborit



Siège social : 17 rue de Roncevaux – Chervettes 17380 LA DEVISE
Tél : 06 30 67 73 34
Courriel : contact@tiralarc17.fr
Web : <https://www.tiralarc17.fr>



ANNEXE 1

Procès-verbal Réunion Commission sportive du 15 Mars 2019

Présents du Comité départemental : Jérôme PITOR - Donatien MARTINEAU - Roland RIOU - Valérie GABORIT

Invité : Philippe ORTUNO Conseiller Technique Régional Nouvelle Aquitaine (Adjoint)

Ordre du jour : Préparation de la saison sportive 2019-2020

Sujets traités :

- 1-La formation fédérale
- 2-Les stages
- 3-Le groupe départemental

1-La formation fédérale

Problèmes :

Accès à la formation Entraîneur fédéral

Les formations continues sont annulées par manque d'inscriptions

Rappel :

Les formations fédérales sont réalisées par le Comité régional Nouvelle Aquitaine et le CD17 ne peut se substituer à la région.

- Le Comité départemental => prend en charge les frais de déplacement, si l'archer a obtenu diplôme (entraîneur Fédéral et Arbitres)
- Le CRNATA => la formation entraîneur fédéral est prise en charge par la région pour les 5 premières femmes inscrites à la formation

• Actions proposées :

- Proposer de faire une enquête pour savoir pourquoi les bénévoles ne font pas les formations

Identifier les questions à poser (définir)

Pas de diffusion des dates de formations ?

Manque de temps ?

Formation fédérale pas adaptée ?

Trop chère ?



Siège social : 17 rue de Roncevaux – Chervettes 17380 LA DEVISE

Tél : 06 30 67 73 34

Courriel : contact@tiralarc17.fr

Web : <https://www.tiralarc17.fr>



Lieu de formation ?

- Faire un mail aux archers pour leur rappeler que la formation continue permet aux bénévoles de conserver la mention « actif » sur la licence.
- Réserver un espace « ENTRAINEUR » sur le site du CD !!! (Reconnaissance de l'entraîneur)
- Proposer au CRNATA de faire des formations dans le département et le dimanche (ce qui nécessite la mise à disposition de salle de la part des clubs) => A faire rapidement
- Réfléchir s'il est possible de faire un suivi des entraîneurs en club ?
- Mise en place d'un groupe d'entraînements adultes : apport de théorie et de pratique.
Nbre d'archers : 8 Max
1 regroupement par mois
Début de la mise en place en septembre
Définir le prix ???
Faire un flyer
Diffusion de l'information auprès des archers, et clubs

2-Les stages

- Stages journaliers

Ces stages ont bien fonctionné et seront reconduits en 2019-2020.

-Nouveauté :

1^{er} stage : Stage matériel

- accès aux adultes et jeunes pour le réglage des arcs classiques et poulies.
- date : dernière semaine Août /1ere semaine de septembre (à définir)
- Lieu : Club de Rochefort ?
- Nombre de participants : 10-12 archers
- Prix : 20-25 € ?

-2^{eme} stage : stage technique

Objectif : Evaluer les différents facteurs de performance (Physique/Technique/Mental)

- Accès : aux jeunes archers (Benjamin à cadet)
- Arme : Classique et Poulie
- dates : à définir
- Lieux : stages répartis sur l'ensemble du département (Nord/milieu/Sud) pour permettre d'aider l'ensemble des archers du département (à définir)



Siège social : 17 rue de Roncevaux – Chervettes 17380 LA DEVISE
Tél : 06 30 67 73 34
Courriel : contact@tiralarc17.fr
Web : <https://www.tiralarc17.fr>



-Nombre de participants par journée : 8 archers

Prix : 25 €

-3^{ème} stage : le parcours

-revoir le prix. Prix incohérent par rapport aux autres stages.

➤ Stages avec nuitées

Ces stages sont très appréciés et seront reconduits en 2019 -2020. Ils sont encadrés par 2 professionnels, et durent 4 jours (3 nuits).

Le nombre d'archers retenus est de 16 (8 archers du groupe départemental jeunes et 8 archers des clubs).

Fonctionnement :

Ce stage est obligatoire pour les archers du groupe départemental (sauf en cas d'indisponibilité)

Concernant les 8 autres archers de clubs seuls 2 archers du même club peuvent s'inscrire après validation du président de club

Il est demandé qu'une date de clôture des inscriptions soit mise en place (15 jours avant le stage)

Un règlement intérieur a été rédigé. Pour la saison 2019-2020, Il devra être envoyé aux archers en même temps que l'inscription au stage, et le document du droit à l'image

Prix du stage :130 € pour 4 jours

Pour la saison 2019-2020, les stages se dérouleront :

-A Boyardville : du 28 au 31 Octobre 2019

-A Cheusse : du 27 au 30 Avril 2020

3-Groupe départemental Jeunes

Objectif :

Le CD17 aide depuis plusieurs années les jeunes archers qui souhaitent s'orienter vers la compétition Tir à l'extérieur (TAE) longue distance en arc classique. Pour cela, il a créé le groupe départemental jeunes.



Siège social : 17 rue de Roncevaux – Chervettes 17380 LA DEVISE

Tél : 06 30 67 73 34

Courriel : contact@tiralarc17.fr

Web : <https://www.tiralarc17.fr>



L'Agent de Développement Sportif (ADS) qui organise ces regroupements fait une évaluation des archers en début et en cours d'année afin d'élaborer un programme d'entraînement personnalisé. Ces programmes prennent en compte les objectifs des archers.

Ces objectifs auront été déterminés préalablement par l'archer avec l'aide de l'ADS.

En dehors de la progression personnelle, l'objectif de l'archer sera également, dans la mesure de ses possibilités de participer aux championnats départementaux, régionaux mais également aux tournois et championnats nationaux TAE longue distance.

Choix des archers :

Le choix des archers composant ce groupe est réalisé après le championnat de France TAE longue distance jeunes qui a lieu fin juillet.

Ce choix est fait à partir du classement national TAE de l'année en cours et des observations faites sur les championnats départementaux et régionaux. Si le nombre d'archers ayant fait du TAE est trop faible ou si le niveau n'est pas suffisant, le classement salle sera également pris en compte.

Nombre d'archers : Ce groupe est composé de 8 archers, et il se retrouve une fois par mois pour un entraînement collectif.

Engagement :

Une proposition pour faire partie de ce groupe est alors envoyée aux archers sélectionnés et aux présidents des clubs concernés.

En faisant partie de ce groupe, l'archer s'engage à suivre le programme qui lui est fourni par l'ADS, à participer aux regroupements mensuels, aux stages départementaux ainsi qu'aux championnats départementaux.

L'archer doit également s'entraîner 2 fois par semaine minimum et être suivi par un entraîneur de club. Le programme d'entraînement fourni par l'ADS est un fil conducteur, une aide, mais ne remplace pas le travail fait avec un entraîneur. Seul l'engagement du trinôme, archer, entraîneur, ADS peut être gage de progression.

Aide aux archers

Accompagnement :

Le CD17 aide également les jeunes de ce groupe en organisant les déplacements pour les Tournois Nationaux Jeunes (TNJ) et les championnats de France salle et TAE. Une participation financière de 100 € par déplacement est demandée aux archers.

L'ADS est présent pour le coaching sur les championnats départementaux, régionaux, les TNJ et les championnats nationaux.



Siège social : 17 rue de Roncevaux – Chervettes 17380 LA DEVISE

Tél : 06 30 67 73 34

Courriel : contact@tiralarc17.fr

Web : <https://www.tiralarc17.fr>

